



Politique de parité

NOVEMBRE
2015



Table de concertation
des groupes de femmes
de Lanaudière

Table des matières

MOT DU MAIRE.....	4
MOT DU COMITÉ.....	5
PRINCIPE FONDATEUR.....	6
Description et définitions des valeurs de notre Municipalité.....	6
1. LE CONTEXTE D'INTERVENTION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.	7
1.1. Une volonté gouvernementale.....	7
1.2. Une volonté régionale.....	7
1.3. Une volonté de la Municipalité de Saint-Jacques.....	7
2. LE PORTRAIT.....	8
2.1. La place qu'occupent les femmes et les hommes sur les comités de travail et autres instances décisionnelles.....	8
2.2. Portrait socioéconomique.....	8
2.3. Données sexuées concernant la gestion interne.....	9
3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PARITE.....	9
3.1. Objectifs spécifiques.....	9
4. L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION.....	9
5. MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE.....	10
6. ENGAGEMENT.....	10

MOT DU MAIRE

La Municipalité de St-Jacques, qui possède la parité à son conseil municipal depuis l'élection de l'automne 2013, a adopté une politique de la parité pour renforcer ce sentiment d'égalité et le promouvoir.

Dans ces années de bouleversements ethniques et d'émigrations galopantes, il est de notre devoir d'affirmer haut et fort les valeurs qui nous paraissent intouchables et de nous doter des moyens pour les conserver. L'égalité entre les hommes et les femmes en fait partie et faire en sorte qu'il y ait le moins de barrières possibles pour atteindre cette égalité renforce cette affirmation.

Une politique de parité ne nous oblige pas à atteindre à tout prix cette égalité au détriment de la qualité ou des disponibilités, elle ne fait que mettre en place des mécanismes pour faciliter son atteinte, pour permettre de diminuer les contraintes pour ceux et celles qui pourraient être intéressés par la chose publique.

Votre Municipalité est un chef de file dans ce domaine et tout le conseil municipal est fier de vous présenter cette POLITIQUE DE PARITÉ.



Pierre La Salle
Maire



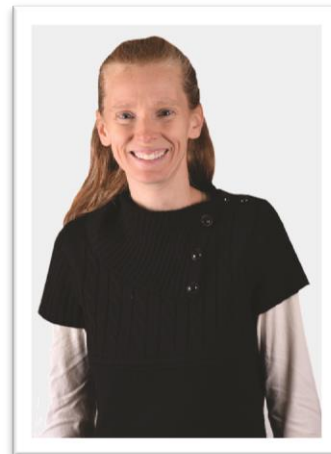
MOT DU COMITÉ

Chères citoyennes et chers citoyens,

C'est avec grand enthousiasme que nous avons décidé de participer à l'élaboration de cette politique sur la parité. Si nous sommes choyées d'oeuvrer au sein d'une municipalité où hommes et femmes sont considérés égaux, nous avons pu constater au fil de nos rencontres que cette situation n'était pas partout la même.

Notre politique se veut un outil de promotion afin de valoriser la présence des femmes, et ce, à tous les niveaux. Nous sommes pleines d'espérance que notre plan d'action puisse avec le temps se bonifier et s'harmoniser avec toutes les sphères de la population. Nous avons espoir que cette politique saura mettre en lumière le savoir-faire et le savoir-être des femmes d'ici, de maintenant et d'hier.

Josyane Forest et Isabelle Marsolais
Conseillères municipales



PRINCIPE FONDATEUR

Nous, membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques, affirmons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un fondement de notre vision du développement.

Description et définitions des valeurs de notre Municipalité

RESPECT : Le respect occupe une place prépondérante au sein du conseil municipal. Il fait partie de la culture de gouvernance de la Municipalité de Saint-Jacques. Le respect se traduit par l'ouverture du conseil. Le respect des différents points de vue et respect des choix et des opinions de chacun, autant ceux des citoyens que ceux des élus, sont importants et traités de façon égalitaire.

ENGAGEMENT : Le conseil municipal croit à l'entraide, au travail d'équipe et à la collaboration. La présence et la participation des membres du conseil lors des différents événements organisés par ou dans la municipalité sont fortement encouragées.

FIERTÉ : La Municipalité de Saint-Jacques est fière de son conseil municipal, de ses citoyens, de ses origines et des ambitions qu'elle défend. Elle est aussi fière d'avoir obtenu une représentation égalitaire des femmes et des hommes aux élections municipales de 2013.

ÉQUITÉ : La Municipalité de Saint-Jacques croit au traitement juste des élus, des employés et de chaque citoyen. Elle fait ce qu'elle peut pour s'adapter aux besoins de chacun, lorsque cela est possible.



1. LE CONTEXTE D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

1.1. Une volonté gouvernementale

En 2008, l'adoption de l'amendement apporté au préambule de la Charte des droits et libertés de la personne consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur phare de la société québécoise.

En 2006, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Par la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2015, cette politique confirme l'importance de mettre à contribution les partenaires régionaux et locaux tant dans la promotion que dans la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

1.2. Une volonté régionale

Dans Lanaudière, c'est dans la MRC Montcalm que se trouve la première municipalité à avoir adopté une politique de parité en juin 2015. De plus, la MRC Montcalm a élaboré une politique « Tolérance Zéro Violence », qui défend entre autres tout propos sexiste ou harcèlement. La MRC reconnaît également le travail de la *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière* et des groupes de femmes du territoire couvert.

1.3. Une volonté de la Municipalité de Saint-Jacques

Tout comme la MRC, la Municipalité de Saint-Jacques dispose elle aussi d'une politique « Tolérance Zéro Violence ». Tous les propos et les gestes à caractère sexiste ou discriminatoire sont prohibés. Depuis le printemps 2014, la Municipalité s'est dotée d'une politique familiale. La Municipalité se fait un point d'honneur de soutenir les organismes de sa communauté, peu importe la clientèle visée. Elle soutient et reconnaît l'importance des groupes de femmes de son territoire.

En juillet 2014, le conseil municipal s'est engagé dans une démarche afin de reconnaître l'importance et de favoriser la parité entre les femmes et les hommes au sein de son conseil municipal, mais aussi dans les différentes instances de gouvernance de la Municipalité. Par cette démarche, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite traduire dans un document officiel sa culture de l'égalité, de l'ouverture, de la participation, et ses façons de faire afin de leur assurer une pérennité. Il soutient et reconnaît l'importance des groupes de femmes de Lanaudière.

Inspiré de « Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes/femmes », Récif02, Table de concertation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2011.



2. LE PORTRAIT

2.1. La place qu'occupent les femmes et les hommes sur les comités de travail et autres instances décisionnelles

Le conseil municipal est actuellement composé de 3 hommes et de 3 femmes. Le maire est un homme tandis que la directrice générale est une femme. La Municipalité de Saint-Jacques est la seule municipalité de la MRC Montcalm à avoir la parité. Ses valeurs se traduisent par un mode de gestion équitable au sein du conseil municipal. La présence d'hommes et de femmes est souhaitée au sein des comités et le choix des dossiers se fait en fonction des intérêts et des compétences de chacun et de chacune.

Le conseil a déjà entrepris certaines actions visant à améliorer la parité entre les femmes et les hommes au cours des dernières années. D'abord, lors de la formation de l'équipe actuelle, les personnes ont été sélectionnées en vertu de leur diversité et de leur représentativité de la population de Saint-Jacques (femmes, hommes, jeunes, aînés, parents, etc.). En 2014, le conseil municipal adopte une « Déclaration d'engagement » et s'engage à écrire la présente politique et un plan d'action. En septembre 2015, le comité « La parité, j'y gagne! » est formé pour l'élaboration d'une politique de la présente politique et le choix des comités se fait en fonction des intérêts et des compétences de chacun.

2.2. Portrait socioéconomique

Groupes d'âge	Femmes	Hommes
0-4 ans	105	110
5-9 ans	85	110
10-14 ans	95	105
15-19 ans	135	135
20-39 ans	430	435
40-49 ans	310	290
50-64 ans	455	480
65 ans et plus	415	310
Total :	2 039	2 030

Population en 2014 : 4 069



2.3. Données sexuées concernant la gestion interne

Municipalité de Saint-Jacques	Femmes	Hommes
Cadres	1	1
Cols blancs	7	3
Cols bleus	0	4
Pompiers	0	26
Camp de jour	9	1
Total :	17	35

3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE PARITÉ

Laisser un mode de gestion équitable qui a fait ses preuves.

3.1. Objectifs spécifiques

Au sein de la Gouvernance :

- 1) Favoriser une participation paritaire dans tous les secteurs de la Municipalité;
- 2) Soutenir les élues pour qu'elles soient à l'aise dans leurs nouvelles fonctions;
- 3) Favoriser l'implication par des mesures parentales.

Dans la régie interne :

- 1) Avoir une communication qui démontre notre engagement envers la parité.

Dans les services offerts :

- 1) Offrir des services et des activités pour tous et toutes;
- 2) Faire connaître l'apport des femmes à notre communauté.

4. L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION

En adoptant cette politique, la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à adopter un plan d'action et à mettre des moyens en œuvre pour assurer sa vitalité.



5. MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Deux membres du conseil municipal seront chargés du suivi de cette politique sur la parité. Une révision annuelle (en novembre) est prévue. Un montant de 500 \$ sera prévu au budget pour mener à bien les différentes actions de cette politique.

6. ENGAGEMENT

Nous, membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques, souhaitons contribuer au développement de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes;

Nous proclamons notre volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation;

Nous adoptons un plan d'action pour mettre en œuvre la présente politique de parité.

Adopté le 7 décembre 2015



Pierre La Salle
Maire

L'élaboration de la présente politique, par le comité « La parité, j'y gagne » de la Municipalité de Saint-Jacques, a été réalisée grâce à l'accompagnement de la *Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière* qui a bénéficié du soutien financier du Secrétariat à la condition féminine.



Table de concertation
des **groupes de femmes**
de **Lanoudière**

